



La participation financière du CBA aux compétitions pour la saison 2024-2025

Le club alloue une somme aux membres licenciés au club participant régulièrement aux tournois de régularité (mini 12 par an), et inscrits à la compétition au sein d'une équipe du CBA, selon les critères suivants :

- les membres de l'équipe, qui ont participé à une finale de ligue, ainsi que les joueurs en challenge, qui ont participé à la finale nationale, se voient rembourser les droits d'inscription de tous les tours de la compétition,

ainsi qu'une somme de 15€ par jour si cette compétition s'est déroulée hors d'Angers, et de 20€ par jour pour les villes de Rennes, Vannes, Saint Malo, Le Pouliguen et La Baule.

- les membres des équipes jouant en Espérance sont remboursés intégralement de leurs droits d'inscription.
- le CBA prend en charge les frais d'inscription aux Interclubs, les « sympathisants » d'une équipe devront avoir réglé au préalable leur inscription auprès du trésorier.

Merci **aux capitaines** des équipes concernées de remplir la feuille de demande de remboursement et de la déposer dans le dossier « trésorier » au bureau du club, ou par e-mail au trésorier (bertrand.paillet@wanadoo.fr) avant le 10 juin 2025.

Si nécessaire, un même coefficient réducteur sera appliqué sur chaque remboursement afin que le total des remboursements ne dépasse pas 7000€.

Les membres des équipes percevront individuellement un chèque.

Le Conseil d'Administration du CBA